



Assemblée générale

Distr. générale
13 novembre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Cinquième Commission

Point 113 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999

Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala : rapport sur l'exécution du budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1998

Rapport du Secrétaire général

Rectificatif

Annexe II

Paragraphe 8, deuxième phrase

Remplacer «pour 20 heures de vol par mois» par «pour 60 heures de vol par mois».

Paragraphe 9

Remplacer le texte existant par :

9. En ce qui concerne les avions, les ressources prévues devaient couvrir la location d'un avion au taux mensuel fixe de 27 000 dollars, à raison de 20 heures de vol par mois; plus 10 heures supplémentaires de vol par mois au taux de 1 206 dollars par heure et les frais d'assurance, à raison de 8 000 dollars par mois (168 000 dollars). Or, l'accord effectivement conclu avec le transporteur en prévoyait un taux mensuel fixe de 32 100 dollars, à raison de 20 heures de vol par mois; plus 10 heures supplémentaires de vol par mois au taux de 1 100 dollars par heure et des frais d'assurance s'élevant à 4 000 dollars pour la période considérée.
